



# FICHE D'INTERVENTION SANGLIERS ET CERVIDÉS



FICHE A RETOURNER  
A LA FDC 74 SOUS 48H

CELLULE DE CRISE du 28/11/22 à CERVEX

### Personnes présentes :

Administrateur : <u>HÉRALD FRANC</u>	Tél : .....
Louvetier : <u>FAL JASCAL</u>	Tél : .....
Responsable pays : <u>CANTON DE CLAUDE</u>	Tél : .....
Présidents : <u>CANTON DE CLAUDE</u>	Tél : .....
Chasseurs : .....	Tél : .....
Agriculteurs : <u>CANTON GERARD</u>	Tél : .....
Autres : .....	Tél : .....

### Espèce :

Sanglier       Cerf       autres espèces

### Situation des dégâts :

Commune concernée : CERVEX CHAUMAZ Pays n° 15

Dégâts ponctuels       Dégâts récurrents d'année en année

Alpage     Cultures (maïs, céréales)     Prairies     Autres.....

(Cochez les cases)

### Exposé de la situation :

Dégâts Dégâts sur Prairie

### Lieux d'interventions :

Territoire de l'ANCA       Réserve de chasse

Hors ouverture générale       En temps de neige

### Interventions proposées :

Pas d'intervention, attente de l'évolution de la situation

Pose de clôture électrique       Mise en place d'agrainage

Autres interventions mises en place par :

- Le Président de la société (en période de chasse)
- Battue de décantonnement
- Battue avec tir
- Tirs à l'affût ou à l'approche
- Utilisation de chiens
- Pas de chiens
- Chiens tenus en laisse
- Chasse en temps de neige
- Tir d'été (sanglier)
- Ouverture anticipée

- Le Lieutenant de Louveterie (en tout temps)
- Battue de décantonnement
- Tirs à l'affût ou à l'approche
- Tir d'effarouchement de nuit \*
- Battue administrative \*
- Tir de nuit (sanglier) \*
- Autre .....  
\* avec arrêté préfectoral

Compte rendu obligatoire

**Limitation des prélèvements :**  
 Limitation des prélèvements à Hauteur des Bracoles (15) animaux  
 Autres décisions : Tirs de fusils uniquement

**Nombre d'interventions maximum prévu par le comité de crise :**

- Jours :

- Période : A partir du 26/11/22 au 15/01/23  
 (maxi 2 mois sauf pour le tir d'été)

- Dates :

**Remarques diverses** interventions tout territoire du Président

Les interventions menées par la société de chasse seront sous l'autorité du président. Ce dernier veillera à appliquer les règles de chasse et de sécurité (carnet de battue, dispositifs fluorescents...).

Date : 23/11/22 à CERNE CHAUVAZ

<p><b>L'Administrateur</b> (Nom prénom et signature)</p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p><b>Le Lieutenant de Louveterie</b> (Nom prénom et signature)</p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p><b>Le Responsable d'espèce</b> (Nom prénom et signature)</p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p><b>Le Président</b> (Nom prénom et signature)</p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p><b>Le plaignant</b> (Nom prénom et signature)</p> <p><i>[Signature]</i></p>
--	---	---	--	--